

Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation

2007/2113(INI) - 08/09/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : garantir l'existence de systèmes d'éducation et de formation de grande qualité, à la fois efficaces et équitables.

CONTENU : dans le contexte des restrictions des dépenses publiques et des défis posés par la mondialisation, l'évolution démographique et l'innovation technologique, une attention accrue doit être accordée dans toute l'Europe au renforcement de l'efficacité dans le secteur de l'éducation et de la formation. En 2004, 75 millions de citoyens de l'UE étaient peu qualifiés (32% de la main-d'œuvre). Or, il faut savoir que d'ici 2010, seuls 15% des nouveaux emplois iront à des personnes ayant uniquement accompli la scolarité de base. L'absence de prise en compte des retombées sociales de l'éducation et de la formation coûte chaque année des milliards d'euros à l'Union européenne.

La communication présentée par la Commission souligne que l'Europe doit avoir des systèmes d'éducation et de formation à la fois efficaces et équitables pour soutenir la croissance, l'emploi et la cohésion sociale. La volonté d'investir mieux et davantage dans le capital humain se trouve au cœur de la stratégie de Lisbonne pour plus d'emploi et de croissance. Les politiques d'éducation et de formation devraient viser à renforcer les connaissances, les aptitudes et les compétences des individus, notamment des plus défavorisés, et de la société dans son ensemble. Elles devraient renforcer l'efficacité en relevant le niveau de qualification moyen dans la population et réduire les inégalités en améliorant les chances des plus désavantagés et en réduisant l'écart entre les personnes les plus qualifiées et celles qui le sont le moins. Or ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement, selon la Commission.

La communication souligne 5 points principaux :

- 1) Intégrer l'efficacité et l'équité de façon prospective dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie** : les États membres devraient mettre en place une culture de l'évaluation. Ils devraient élaborer des politiques pour tout le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie, qui prennent pleinement en compte l'efficacité et l'équité, de façon combinée et à long terme, et qui complètent les politiques menées dans des domaines connexes ;
- 2) Se concentrer sur l'apprentissage à un âge précoce** : l'expérience d'un certain nombre d'États membres montre que l'enseignement préprimaire affiche le rendement le plus élevé sur les plans des résultats obtenus et de l'adaptation sociale des enfants. Les États membres devraient investir davantage dans l'enseignement préprimaire. Celui-ci constitue en effet un moyen efficace de jeter des bases pour l'apprentissage ultérieur, la prévention des abandons scolaires, l'amélioration de l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences.
- 3) Enseignement primaire et secondaire: améliorer la qualité de la formation de base pour tous** : l'essentiel de la recherche suggère que les systèmes d'éducation et de formation qui regroupent les élèves selon les aptitudes à un âge précoce, renforcent l'influence de l'origine socio-économique sur le niveau d'études et n'entraînent pas d'augmentation d'efficacité à long terme. L'efficacité et l'équité peuvent toutes deux être améliorées en s'attachant prioritairement à améliorer la qualité des enseignants et les procédures de recrutement dans les zones défavorisées et à mettre au point des systèmes d'autonomie et de responsabilisation qui permettent d'éviter toute injustice.

- 4) **Enseignement supérieur: améliorer l'investissement tout en élargissant la participation :** contrairement à une idée reçue, l'accès gratuit à l'enseignement supérieur ne garantit pas nécessairement l'équité. Pour renforcer à la fois l'efficacité et l'équité, les États membres devraient mettre en place les conditions et les incitations requises pour engendrer des investissements publics et privés plus importants, notamment, le cas échéant, au moyen de droits d'inscription, combinés à des mesures financières d'accompagnement pour les personnes défavorisées. Des mesures spécifiques s'imposent également au niveau scolaire. Les établissements d'enseignement supérieur devraient offrir une gamme de cours et d'incitations plus diversifiée, pour répondre à des besoins économiques et sociaux de plus en plus variés.
- 5) **Enseignement et formation professionnels: améliorer la qualité et la pertinence :** compte tenu des défis inhérents au vieillissement de la population, de meilleures perspectives dans le domaine de l'éducation des adultes sont importantes, tant pour l'équité que pour l'efficacité. Les États membres devraient mettre en place diverses filières bien définies passant par l'EFPP et menant à l'apprentissage ultérieur et à l'emploi. Ils devraient également améliorer les programmes publics de formation destinés aux chômeurs et aux apprenants défavorisés. Il est possible d'améliorer la qualité et la pertinence de tels programmes en encourageant les partenariats entre parties prenantes aux niveaux régional et local et en facilitant la participation du secteur privé.

La Commission européenne est désireuse d'aider les États membres à améliorer la conception et la mise en œuvre de leurs politiques d'éducation et de formation, en facilitant l'échange d'informations, de données et de bonnes pratiques grâce à l'apprentissage mutuel et à une évaluation par les pairs. L'efficacité et l'équité constitueront un thème prioritaire dans le cadre de ces travaux. La Commission entend également faire avancer les travaux concernant l'éducation des adultes ainsi que la création d'un cadre européen des certifications et d'un cadre européen de statistiques et d'indicateurs. Ces travaux s'appuieront sur les recherches en matière d'efficacité et d'équité financées par le septième programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement.